

# **[BEST OF] Comment Ségolène Royal a fait perdre plusieurs milliards d'euros à EDF et à ses actionnaires**

Et non, ce n'est pas une plaisanterie. Dans une poignée de bureaux feutrés, jeudi 19 juin au soir, on a parlé de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en des termes peu flatteurs. Retour en arrière sur cette journée épique.

Jeudi 19 juin au matin, Ségolène Royal annonce à la surprise générale chez Jean-Jacques Bourdin, que la hausse des tarifs d'EDF prévue début août, 5 % tout de même, était annulée. Aussitôt, le cours de Bourse d'EDF s'effondre. En quelques minutes, le cours de l'action perd 4 %, puis, continue à déraiper dans la journée pour perdre plus de 10 %. A la cloture, l'action EDF a perdu 7,69 %. Cet effondrement de l'action est-il dû à un incident technique sur une centrale nucléaire ? A une tempête qui aurait détruit la moitié du réseau (qui d'ailleurs appartient et est exploité par ERDF, le transporteur) ? A la découverte d'une source d'énergie bon marché ? Non. C'est bien le cyclone Ségolène Royal qui par une de ses légendaires bourdes, sa déclaration non réfléchie, a fait dégringoler le cours, et perdre... 3,5 milliards de capitalisation boursière à l'électricien. Oui, vous avez bien lu : en une phrase intempestive, la ministre de tutelle d'EDF, puisque ministre de l'énergie, a fait perdre 3,5 milliards d'euros aux actionnaires d'EDF : de 49,2 milliards jeudi matin, la capitalisation boursière est passée à 45,7 milliards d'euros jeudi soir.

Et qui sont les heureux gagnants ? Vous, moi. L'Etat détient 85 % du capital d'EDF, et songeait d'ailleurs à en vendre quelques pourcents, histoire de mettre du beurre dans les épinards, ou plutôt d'aider à boucler financièrement une année 2014 qui s'annonce difficile pour le budget de l'Etat. En cédant 10 % de l'électricien, sans perdre le contrôle, l'Etat aurait pu récupérer 5 milliards d'euros. Mais ca, c'était avant. Bien sûr, l'adage boursier dit "pas vendu, pas perdu". Mais hier, il s'est échangé 0,58 % du capital de l'entreprise, soit 200 millions d'euros. Ceux qui ont vendu, cédant à la panique après les annonces de Ségolène Royal, ont effectivement perdu, jusqu'à 10 % de la valeur du titre en cours de séance.

En fin de journée, on faisait savoir - par de courageuses indiscretions anonymes - du côté de l'hôtel Matignon, que la hausse pourrait être plus modérée que les fameux 5 %, et n'avoir lieu qu'en septembre ou en octobre. C'est sur que la date du 1er août avait un avantage non négligeable en

terme de discrétion : personne n'aurait fait attention, les pieds dans le sable, même pour 5 % de hausse ! Tandis qu'en septembre ou en octobre, quand les ménages n'ont plus le sou après la rentrée scolaire, c'est une autre paire de manches... En attendant, chez EDF, on se ronge les sangs : l'annulation de la hausse de 5 %, pourtant prévue dans un décret datant de... 2013, et donc, adopté par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault certes, mais sous la présidence du même François Hollande, coûterait plusieurs centaines de millions d'euros en rythme annuel à l'électricien si la mesure est maintenue.

Est-ce que Ségolène Royal cherche à se replacer dans la course pour la présidentielle 2017 en voulant se donner une image sympathique ? A humilier son ex président de mari en devenant une ministre aimée des sondages ? Manuel Valls, finalement, n'est plus qu'à 32 % de satisfaits, contre 20 % pour la ministre de l'écologie, de l'environnement et de l'énergie... Pour sa défense, elle explique être en train « de réformer la façon dont on calcule la hausse du prix de l'électricité ». Sauf que la commission de régulation de l'énergie, indépendante, a sans doute modérément apprécié avoir été ainsi court-circuitée, repolitisant les tarifs de l'électricité quand les précédents gouvernements étaient parvenus à rendre leur fluctuation "acceptable" aux yeux du grand public, et des analystes financiers....